

**POLITIQUE DE REMUNERATION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021**

## **13. REMUNERATION ET AVANTAGE**

### **13.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux à compter du 1er janvier 2021**

La politique de rémunération prend en compte l'intérêt social de la Société et des filiales et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société en allouant une part variable conditionnée pour les administrateurs à la présence aux réunions du Conseil d'administration ou des comités du Conseil d'administration, et pour le Président Directeur Général conditionnée à la réalisation d'objectifs opérationnels liés aux phases de développement de certains produits de la Société ainsi que des objectifs liés à la situation financière et en particulier au niveau de trésorerie de la Société. La politique de rémunération des mandataires sociaux associe ainsi ces derniers à la bonne marche de la Société et favorise l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social et l'intérêt des différents actionnaires.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations. La politique de rémunération, qui se veut encourageante et fidélisante, doit être révisée quand elle ne permet plus d'offrir une structure de rémunération cohérente en conformité avec les pratiques de marché observées dans des sociétés françaises et étrangères comparables tant en termes d'activité que de capitalisation boursière. Les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société font également partie intégrante du processus de détermination et de révision de la politique de rémunération en étant prises en compte dans l'analyse de cohérence de la structure de rémunération mise en place par la Société.

Cette politique de rémunération est établie dans le respect des mesures mises en place par la Société pour prévenir les conflits d'intérêts. Ainsi, le Président Directeur Général n'est pas membre du Comité des rémunérations.

La politique de rémunération des mandataires sociaux décrite à la présente section s'appliquera aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, et ce dans l'attente le cas échéant de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2020 a fixé à 350 000 euros le montant annuel maximum de la rémunération que le Conseil d'administration peut répartir entre ses membres et ceux des comités spécialisés.

Le montant et les modalités de versement de cette rémunération, tels que décidés par le Conseil d'administration le 17 décembre 2020, sont les suivants : versement de 60 000 euros à chacun des administrateurs compte tenu de leur assiduité tant aux séances du Conseil d'administration qu'aux réunions des Comités.

Le Président Directeur Général ne bénéficie pas de rémunération en sa qualité d'administrateur.

Il est rappelé que les administrateurs sont nommés pour quatre ans et, le cas échéant, peuvent être révoqués librement par l'assemblée générale ordinaire de la Société.

Les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés au Président Directeur Général en raison de son mandat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, lors de sa séance en date du 17 décembre 2020.

Le Conseil d'administration s'est attaché à vérifier que la structure de la rémunération du Président Directeur Général, ses composantes et ses montants tenaient compte de l'intérêt social de la Société, des pratiques de marché et du niveau de performances attendues.

Le Conseil d'administration a ainsi arrêté la politique de rémunération du Président Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

- une rémunération fixe annuelle de 350 000 euros ;
- une rémunération variable annuelle pouvant atteindre 50 % de la rémunération fixe annuelle, déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs société pour 2021. Ces objectifs société incluent notamment des objectifs opérationnels liés aux phases de développement de certains produits de la Société ainsi que des objectifs liés à la situation financière. Il est précisé que la réalisation des objectifs devra être évaluée par le Conseil d'administration en appliquant les différents critères financiers et non-financiers retenus.
- un avantage en nature consistant en l'usage d'un véhicule de fonction ;
- absence de rémunération variable pluriannuelle ;
- absence d'indemnité relative à une clause de non-concurrence ;
- absence de régime de retraite supplémentaire ;
- absence de rémunération en qualité d'administrateur ;
- une indemnité de départ en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général ou de Président du Conseil d'administration, sauf cas de révocation pour faute grave. Le versement serait subordonné à la constatation par le Conseil qu'au moins un produit pharmaceutique approuvé génère, directement ou indirectement, des revenus pour une entité du Groupe au moment de cette révocation ;
- Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération s'entendant comme comprenant tant la rémunération fixe que la rémunération variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation ;
- Il n'est pas prévu de conditions de résiliation pour cet engagement pris par la Société.

Le Président Directeur Général est affilié au régime obligatoire de retraite (tranches A à C). Il n'est affilié à aucun régime de retraite complémentaire.

Le Conseil d'administration appréciera d'ici l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 si, compte tenu des autorisations conférées par les actionnaires, il est opportun d'attribuer au Président Directeur Général un complément d'actions gratuites et/ou d'options de souscription d'actions au-delà des attributions d'ores et déjà réalisées.

Lors de sa réunion du 14 janvier 2021, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé l'attribution de 135 000 options de souscription d'actions au Président Directeur Général.

- o Ces 135 000 options seront exerçables au prix de € 3,5181 entre le et sont exerçables à compter du 14 janvier 2023 et jusqu'au 14 janvier 2029, à condition que le Conseil

d'administration ait constaté l'atteinte, à hauteur de 70 % au moins, des objectifs société pour 2021 ;

- dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués (s'entendant comme 50 % des 135 000 options de souscription d'actions attribuées plus une) sera annulée, l'autre moitié des droits demeurant acquis au bénéficiaire et exerçables immédiatement sous réserve de la condition de présence dans le Groupe ;
- 10 % des actions à provenir des 135 000 options de souscription d'actions devront être conservés par le Président Directeur Général au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Il est rappelé que le Président Directeur Général est nommé pour quatre ans, son mandat d'administrateur est révocable librement et à tout moment par l'assemblée générale ordinaire de la Société, et son mandat de directeur général est révocable librement et à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite à la présente section 13.1 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **13.2 Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

### **13.2.1 Rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Conformément à l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Michele Garufi, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels est conditionné à l'approbation des actionnaires.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et versés ou attribués à Michele Garufi, Président Directeur Général, au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 par (i) la Société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé. La Société appartenant à un Groupe à la date du Document d'enregistrement universel, l'information porte sur les sommes versées par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, que ces rémunérations soient ou non en lien avec le mandat exercé dans la Société.

#### **13.2.1.1 Synthèse des rémunérations du Président Directeur Général de la Société**

Le montant de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2020 s'élève à 350 000 euros, dont 30 000 euros en rémunération de fonctions salariées en qualité de "*Strategic Advisor for Development*" de Nicox Research Institute, Srl. La rémunération fixe représente 70% de sa rémunération totale au titre de l'exercice 2020.

Le montant des avantages en nature, liés au bénéfice de l'usage d'un véhicule de fonction, s'élève à 3.204,00 euros au titre de 2020.

La rémunération totale du Président Directeur Général de la Société est en ligne avec la politique de rémunération adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2020 et contribue aux performances à long terme de la Société, l'atteinte d'objectifs société liés à la stratégie du Groupe ayant donné lieu au versement d'une rémunération variable et à l'attribution gratuite d'actions.

Le tableau ci-après présente la synthèse des rémunérations versées et la valorisation des options et actions attribuées au Président Directeur Général, seul dirigeant mandataire social de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

<b>Michele Garufi Président Directeur Général</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	€ 510 724	€ 504 4
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	€ 98 100	€ 258 100
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	€ 58 300	€ 71 400
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>€ 667 123</b>	<b>€ 831 474</b>

### 13.2.1.2 Ventilation des rémunérations du Président Directeur Général de la Société

Le tableau ci-après présente la ventilation de la rémunération fixe, variable et autres avantages octroyés au Président Directeur Général seul dirigeant mandataire social de la Société, au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

<b>Michele Garufi Président Directeur Général</b>	<b>Exercice 2019</b>		<b>Exercice 2020</b>	
	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
Rémunération fixe	€ 350 000(1)	€ 350 000(1)	€ 350 000(1)	€ 350 000 (1)
Rémunération variable annuelle (2)	€ 148 750	€ 157 500	€ 160 000	€ 148 750
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération en qualité d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (3)	€ 3 224	€ 3 224	€ 3 224	€ 3 224
<b>TOTAL</b>	<b>€ 501 974</b>	<b>€ 510 724</b>	<b>€ 513 224</b>	<b>€ 501 974</b>

(1) Dont € 320 000 au titre de son mandat social et € 30 000 en rémunération de fonctions salariées en qualité de « *Strategic Advisor for Development* » de Nicox Research Institute, Srl.

- (2) La rémunération variable du Président Directeur Général est calculée à l'issue de chaque exercice en fonction de l'atteinte des objectifs de la Société qui sont fixés chaque année par le Conseil d'administration, étant précisé que ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité. La rémunération variable pour 2019 et 2020 pouvait atteindre 50% du montant de la rémunération fixe pour 2019 et pour 2020. Au titre de 2019, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs société avaient été atteints à hauteur de 85%. Au titre de 2020, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs société avaient été atteints à hauteur de 100 %. La rémunération variable n'est versée qu'à l'issue du vote de la résolution correspondante de l'assemblée générale annuelle.
- (3) Bénéfice de l'usage d'un véhicule de fonction.

Les variations de rémunération d'une année sur l'autre sont fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs société de l'année considérée, la part variable de la rémunération du Président Directeur Général étant calculée avec ce pourcentage. Il est précisé que les objectifs société incluent notamment des objectifs opérationnels liés aux phases de développement de certains produits de la Société ainsi que des objectifs liés à la situation financière et en particulier au niveau de trésorerie de la Société.

### 13.2.1.3 Option de souscription ou d'achat d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribuées par la Société ou par toute société du Groupe

Le tableau ci-après présente la synthèse des options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'administration durant l'exercice 2020 au Président Directeur Général.

	<b>Plan n°4</b>
<b>Date d'assemblée</b>	24 mai 2018
<b>Date du Conseil d'administration</b>	27 janvier 2020
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites</b>	145 000
<b>Détail des actions par mandataire social</b>	
<i>Michele Garufi</i>	145 000
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	27 janvier 2022 <sup>(1)</sup>
<b>Date d'expiration</b>	26 janvier 2028
<b>Prix d'exercice par option (euros)</b>	4,7910
<b>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</b>	<sup>(1)</sup>
<b>Nombre d'actions souscrites</b>	-
<b>Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques</b>	Néant
<b>Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice</b>	145 000
<b>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (coût total de l'attribution)</b>	€ 258 100

(1) L'exercice de ces options de souscription d'actions est subordonné à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté que les objectifs Société pour 2020 aient été atteints à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. 10% des actions obtenues par exercice des options de souscription d'actions attribuées à Michele Garufi, devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société.

### 13.2.1.4 Actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général

Le tableau ci-après présente la synthèse des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration durant l'exercice 2020 au Président Directeur Général.

Mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (coût total de l'attribution)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Michele Garufi Président Directeur Général</b>	Plan n°16 du 27 janvier 2020	15 000	€ 71 400	27 janvier 2022	27 janvier 2022 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants	Attribution subordonnée à une condition de présence au 27 janvier 2022 et à ce que le Conseil ait constaté, à l'issue de l'année 2020, que les objectifs Société 2020 <sup>(1)</sup> , ont été atteints pour au moins 70%, ce qui a été le cas.
<b>Total</b>		<b>15 000</b>				

<sup>(1)</sup> Les objectifs société 2020, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité. Ces objectifs société incluent notamment des objectifs opérationnels liés aux phases de développement de certains produits de la Société ainsi que des objectifs liés à la situation financière et en particulier au niveau de trésorerie de la Société.

### 13.2.1.5 Actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général devenues disponibles

Le tableau ci-après présente la synthèse des actions gratuites attribuées au Président Directeur Général, qui sont devenues disponibles au cours de l'année 2020.

Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions de performance
<b>Michele Garuffi</b> <b>Président Directeur Général</b>	Plan du n°17 du 15 janvier 2018	20 000	(2)
<b>Michele Garuffi</b> <b>Président Directeur Général</b>	Plan du n°18 du 20 février 2018	100 00	(3)
<b>Total</b>	-	120 000	-

Ces actions étaient soumises à une période d'acquisition de deux ans et leur acquisition était subordonnée, s'agissant de l'attribution de janvier 2018, à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2018, que les objectifs Société 2018 aient été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas, et s'agissant de l'attribution de février 2018, que certains objectifs financiers aient été remplis, ce qui a également été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité. Il est précisé que 90% des actions sont devenues cessibles les 15 janvier et 20 février 2020, respectivement, et que 10% de ces actions devront être conservées par Michele Garuffi jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général.

**13.2.1.6 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, bons de souscription d'action et d'actions gratuites au Président Directeur Général**

	<b>Plan n°2</b>	<b>Plan n°3</b>	<b>Plan n°4</b>
<b>Date d'assemblée</b>	22 octobre 2014	24 mai 2018	24 mai 2018
<b>Date du Conseil d'administration</b>	30 janvier 2015	12 février 2019	27 janvier 2020
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites</b>	40 000 <sup>(1)</sup>	30 000	145 000
<b>Détail des actions par mandataire social</b>			
<i>Michele Garufi</i>	40 000 <sup>(1)</sup>	30 000	145 000
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	30 janvier 2019 <sup>(2)</sup>	12 février 2021 <sup>(5)</sup>	27 janvier 2022 <sup>(6)</sup>
<b>Date d'expiration</b>	29 janvier 2021	12 février 2027	26 janvier 2028
<b>Prix d'exercice par option (euros)</b>	1,87 <sup>(3)</sup>	6,0546	4,7910
<b>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</b>	(4)	(4)	(4)
<b>Nombre d'actions souscrites</b>	-	-	-
<b>Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice</b>	200 000	30 000	145 000

<sup>(1)</sup> Ce chiffre tient compte du regroupement d'actions par 5 intervenu le 3 décembre 2015.

<sup>(2)</sup> L'exercice de ces options de souscription d'actions était subordonné à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté que les objectifs Société pour 2015 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

<sup>(3)</sup> Il s'agit du prix de souscription par option, étant rappelé que 5 options seront nécessaires pour souscrire une action nouvelle suite au regroupement par 5 des actions intervenu le 3 décembre 2015.

<sup>(4)</sup> 10% des actions obtenues par exercice des options de souscription d'actions attribuées à Michele Garufi, devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société.

<sup>(5)</sup> L'exercice de ces options de souscription d'actions est subordonné à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté que les objectifs Société pour 2019 aient été atteints à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

<sup>(6)</sup> L'exercice de ces options de souscription d'actions est subordonné à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté que les objectifs Société pour 2020 aient été atteints à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas.

### 13.2.1.7 Historique des attributions gratuites d'actions au Président Directeur Général

Le tableau ci-après présente l'historique des attributions gratuites d'actions au Président Directeur Général de la Société.

	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16
<b>Date d'assemblée</b>	30 mai 2017	30 mai 2017	24 mai 2018	24 mai 2018
<b>Date du Conseil d'administration</b>	15 janvier 2018	20 février 2018	12 février 2019	27 janvier 2020
<b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b>	20 000	100 000	10 000	15 000
<b>Détail des actions par mandataire social</b>				
<i>Michele Garufi</i>	20 000	100 000	10 000	15 000
<b>Date d'acquisition définitive des actions gratuites</b>	(1)	(2)	(3)	(4)
<b>Date de disponibilité</b>	15 janvier 2020 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants	20 février 2020 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants	12 février 2021 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants	27 janvier 2022 pour 90% des actions et à la date de cessation de ses fonctions de Président Directeur Général pour les 10% restants
<b>Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2020</b>	20 000	100 000	10 000	15 000
<b>Nombre cumulé de droits à actions gratuites annulés</b>	20 000	100 000	0	0
<b>Droits à actions gratuites restants en fin d'exercice</b>	0	0	10 000	15 000

(1) Ces actions sont soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 15 janvier 2020) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2018, que les objectifs Société pour 2018 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité.

(2) Ces actions sont soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 20 février 2020) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté l'atteinte de certains objectifs stratégiques non divulgués, ce qui a été le cas.

(3) Ces actions sont soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 12 février 2021) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2019, que les objectifs Société pour 2019 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité.

- (4) Ces actions sont soumises à une période d'acquisition de 2 ans (soit jusqu'au 27 janvier 2022) et leur acquisition était subordonnée à ce que le Conseil d'administration de la Société ait constaté, fin 2020, que les objectifs Société pour 2020 ont été réalisés à hauteur de 70% au moins, ce qui a été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité.

### 13.2.1.8 Contrats de travail, indemnités de retraite et indemnités en cas de cessation des fonctions

Le tableau ci-après présente la synthèse des éventuels contrats, régime de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, et indemnités relatives à une clause de non concurrence du Président Directeur Général au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non Concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Michele Garuffi</b> <b>Président Directeur Général</b>  <u>Date de début du mandat :</u> 16 mai 2017  <u>Date de fin du mandat :</u> Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X	X (cf. 13.1)			X

### 13.2.1.9 Ratio d'équité et évolution annuelle de la rémunération des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la société, autres

que les dirigeants et des ratios mentionnés ci-dessus, au cours des 5 exercices les plus récents

### 13.2.1.10 Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du Président-Directeur général et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Ratio avec rémunération moyenne	6	4.1	9.8	4.5	6.4
Ratio avec rémunération médiane	9.2	5.6	11.9	4.5	9.1

Les éléments de la rémunération du Président Directeur Général sont le salaire brut annuel de Nicox SA et Nicox SRL (inclus les bonus), l'avantage en nature, les valeurs des attributions de SO et FS en cours d'année.

La rémunération retenue est la rémunération brute non chargée versée chaque année toutes primes et avantages inclus sur une base équivalents temps plein.

L'effectif retenu est l'effectif de la société Nicox SA présent sur une année entière pendant 5 années.

La valorisation des options de souscription d'action et des actions gratuites est la valorisation à la juste valeur selon IFRS2.

### 13.2.1.11 Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés de la société, autres que les dirigeants, au cours des 5 exercices les plus récents

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du Président Directeur Général (en euros)	833 704	666 345	1 608 642	679 151	1 060 713
Ratio avec rémunération moyenne	6	4.1	9.8	4.5	6.4
Ratio avec rémunération médiane	9,2	5.6	11.9	4.5	9.1

Performance de la société (cours de bourse et/ou bénéfice net par action)	(6.95)%	(19.43)%	(50.00)%	14.84%	(6.59)%
Rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les dirigeants mandataires sociaux	138 475	160 653	164 123	149 264	138 475

### **13.2.1.12 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux non dirigeants au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 par (i) la Société, (ii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, (iii) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé et (iv) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé. La Société appartenant à un Groupe à la date du document d'enregistrement universel, l'information porte sur les sommes versées par toutes les sociétés de la chaîne de contrôle, que ces rémunérations soient ou non en lien avec le mandat exercé dans la Société.

### **13.2.1.13 Rémunération de l'activité des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Le tableau ci-après présente les rémunération de l'activité des administrateurs et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 (le Président Directeur Général, seul mandataire social dirigeant, ne perçoit pas de rémunération pour son activité d'administrateur).

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants au titre de l'exercice 2019</b>		<b>Montants au titre de l'exercice 2020</b>	
	Rémunération due en 2019	Rémunération versée en 2019	Rémunération due en 2020	Rémunération versée en 2020
<b>Jean-François Labbé</b>				
Rémunération de l'activité des administrateurs	€50 000	€75 000	€60 000	€50 000
Autres rémunérations	-	-	-	-
<b>Adrienne Graves</b>				
Rémunération de l'activité des administrateurs	€50 000	€75 000	€60 000	€50 000
Autres rémunérations				
<b>Luzi von Bidder</b>				
Rémunération de l'activité des administrateurs	€50 000	€75 000	€60 000	€50 000
Autres rémunérations				
<b>Les Kaplan</b>				
Rémunération de l'activité des administrateurs	€50 000	€75 000	€60 000	€50 000
Autres rémunérations				
<b>Lauren Silvernail</b>				
Rémunération de l'activité des administrateurs	€50 000	€75 000	€60 000	€50 000
Autres rémunérations				
<b>TOTAL</b>	<b>€ 250 000</b>	<b>€375 000</b>	<b>€300 000</b>	<b>€250 00</b>

Nicox rembourse aux administrateurs leurs frais de déplacement relatifs aux réunions du Conseil d'administration, soit un montant global d'environ € 12 000 en 2020.

Il est précisé par ailleurs qu'aucun des administrateurs du Groupe ne bénéficie de primes d'arrivée, ni de régimes de retraite complémentaire.

La Société a souscrit une police d'assurance responsabilité civile des dirigeants qui couvre les administrateurs. Cette police est décrite à la section 3.7.1 « Assurances » du présent document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, au sein du Groupe Nicox (dont l'organigramme figure à la section 6.1 du présent document d'enregistrement universel), seuls les mandataires sociaux de Nicox Research Institute Srl reçoivent une rémunération au titre de leur mandat social. Les rémunérations versées au titre de 2020 se sont élevées à :

- Elizabeth Robinson : € 15 000 euros
- Michele Garufi : Mandataire non rémunéré

#### **13.2.1.14 Historique des attributions de bons de souscription d'action à chaque mandataire social non dirigeant**

Les tableaux ci-après présentent l'historique des attributions de bons de souscription d'action à chaque mandataire social non dirigeant.

	<b>Plan n°6</b>	<b>Plan n°7</b>	<b>Plan n°8</b>
<b>Date d'assemblée</b>	Juin 2015	Mai 2017	Mai 2018
<b>Date du Conseil d'administration</b>	13 octobre 2015	8 juin 2017	25 mai 2018
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites</b>	40 000 <sup>(1)</sup>	144 000	144 000
<b>Détail des actions par mandataire social</b>			
<i>Birgit Stattin Norinder</i> (6)	8 000 <sup>(1)</sup>	24 000	24 000
<i>Jean-François Labbé</i>	8 000 <sup>(1)</sup>	24 000	24 000
<i>Adrienne Graves</i>	8 000 <sup>(1)</sup>	24 000	24 000
<i>Luzi von Bidder</i>	8 000 <sup>(1)</sup>	24 000	24 000
<i>Les Kaplan</i>	8 000 <sup>(1)</sup>	24 000	24 000
<i>Lauren Silvernail</i>	-	24 000	24 000
<b>Point de départ d'exercice des bons</b>	(2)	(3)	(4)
<b>Date d'expiration</b>	12 octobre 2020	7 juin 2022	24 mai 2023
<b>Prix d'exercice d'un bon (€)</b>	1,73 <sup>(5)</sup>	11,8841	8,8803
<b>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</b>	(2)	(3)	(4)
<b>Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020</b>	-	-	-

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
<b>Nombre cumulé de bons de souscription d'actions annulées ou caduques</b>	200 000	-	-
<b>Bons de souscription d'actions restants en fin d'exercice</b>	0	144 000	144 000

- (1) Les chiffres correspondant à un nombre d'actions tiennent compte du regroupement par 5 des actions intervenu le 3 décembre 2015. Le nombre de bons de souscription d'action correspond au nombre de droits attribués par le Conseil d'administration, de sorte que 5 bons de souscription d'actions seront requis pour souscrire une action nouvelle.
- (2) L'exercice des bons est subordonné à ce que le Conseil ait constaté la réalisation, à fin juin 2016, de certains objectifs stratégiques non divulgués, ce qui a été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité.
- (3) L'exercice des bons est subordonné à ce que le Conseil ait constaté la réalisation de certains objectifs stratégiques non divulgués, ce qui a été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité.
- (4) L'exercice des bons est subordonné à ce que le Conseil ait constaté la réalisation de certains objectifs stratégiques non divulgués, ce qui a été le cas. Ces objectifs, liés aux objectifs stratégiques du Groupe, ne sont pas divulgués en raison de leur confidentialité.
- (5) Cinq bons doivent être exercés pour obtenir une action compte tenu du regroupement par 5 des actions intervenu le 3 décembre 2015.
- (6) Madame Birgit Stattin Norinder a démissionné de ses fonctions d'administrateur en juin 2018.

La Société, sur la base d'une consultation émise par ses conseils, estime que l'émission de bons de souscription d'actions aux administrateurs est juridiquement valable et n'est pas assimilable à une attribution d'options de souscription pour les raisons suivantes :

- à la différence d'une attribution d'options qui est décidée par le Conseil d'administration, l'émission de bons de souscription au profit des administrateurs est du ressort de l'Assemblée générale qui est seule compétente pour valablement la décider ; en particulier, l'Assemblée désigne nommément les bénéficiaires ;
- les caractéristiques des bons sont différentes de celles des options : les bons ne bénéficient pas des dispositions fiscales favorables applicables aux options, et sont soumis aux dispositions qui régissent les valeurs mobilières.

Le 27 septembre 2018, le Conseil d'administration de la Société s'est engagé, dans le cadre des émissions ultérieures de bons de souscription d'actions au profit d'administrateurs non dirigeants de la Société, à les émettre à des conditions de marché.

### **13.2.1.15 Rémunération, attributions d'options, de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites aux membres du Comité de direction**

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2020 attribué aux membres du comité de direction, s'est élevé à € 2 810 000 sur l'exercice 2020, incluant la valorisation d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions pour un montant de € 530 000.

Au 31 décembre 2020, les 5 membres du Comité de Direction en fonction détenaient 463 500 options de souscription d'actions permettant de souscrire globalement 303 500 actions.

Au 31 décembre 2020, les 5 membres du Comité de Direction en fonction, détenaient un total de 90 500 droits à actions gratuites.

S'agissant du Président Directeur Général, le Conseil d'administration a décidé que 10% des actions gratuites qui lui ont été attribuées devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Il n'a été attribué aucun bon de souscription d'actions aux membres du Comité de direction.

### **13.3 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants de la Société**

#### **13.3.1 Opérations sur titres effectuées par le Président Directeur Général**

Néant

#### **13.3.2 Opérations sur titres effectuées par les administrateurs**

Néant

### **13.4 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**

Le montant des cotisations de retraite versées pour Michele Garufi dans l'exercice est de € 92 159.